

COMMUNE DE MONTREUIL SUR BRECHE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 6 décembre, le Conseil Municipal de la commune de MONTREUIL/BRECHE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick GUIBON, Maire.

Date de la convocation : 26/11/2018

Présents : MM. LOISEL Christiane – BOYENVAL Benoît – SOISSON Jean-Marc- BLOUET Pascal – CHOMYN Laurence - SIMON Valérie – BOURNONVILLE Béatrice – BRUNETEAU Yves.

Absents : MM. DUPONT Frédéric – DEMONTREUILLE Aurélie – VASSEUR Christèle - DEMACHY Brigitte, excusés.

Secrétaire de séance : Mme SIMON Valérie.

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.

- 1. Décision modificative (Délibération 2018-22)** : Le Conseil Municipal décide la modification budgétaire suivante concernant les travaux de sécurisation des écoles :
 - = Article 21312-1603 : + 35 000 €
 - = Article 21318-1801 : - 35 000 €

- 2. Intégration comptable de la dissolution du syndicat d'entretien de la Haute Brèche (Délibération 2018-23)** : Le Conseil Municipal décide la modification budgétaire suivante concernant l'intégration comptable de la dissolution du Syndicat d'Entretien de la Haute Brèche dans le budget de la commune :
 - = Article 002 : +189.28 €

- 3. Transfert compétence assainissement à la Communes de Communes (Délibération 2018-24 et 2018-25)** : La Communauté de Communes de l'Oise Picarde exerce à ce jour la compétence de l'assainissement autonome. Concernant le transfert des compétences « eau et assainissement », si 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'opposent au transfert des compétences, par un vote exprimé avant le 1^{er} juillet 2019, celle-ci ne sera pas transférée au 01/01/2020. Ce transfert devra être opéré néanmoins au plus tard au 1^{er} janvier 2026. Une étude de l'impact de ces transferts sur différents points (tarifs de l'eau et de l'assainissement, prise en compte de l'eau pluviale, renouvellement des réseaux, organisation des services...) a été réalisée par l'AMEVA. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
 - s'oppose par 8 voix contre et 1 abstention (BOURNONVILLE Béatrice) à un transfert de la compétence « assainissement » au 01/01/2020 et sollicite le report du transfert de la compétence « assainissement » à la Communauté de Communes de l'Oise Picarde au 01/01/2026.

- s'oppose à l'unanimité à un transfert de la compétence « eau » au 01/01/2020 et sollicite le report du transfert de la compétence « eau » à la Communauté de Communes de l'Oise Picarde au 01/01/2026.

4. Servitude sur le chemin du tour de ville (Délibération 2018-26) : Vu la vente des parcelles cadastrées section A n° 144 et 145 situées 149, rue de l'Abreuvoir, vu le chemin du tour de ville situé entre ces deux parcelles, vu l'obligation pour le futur propriétaire de mettre aux normes le système d'assainissement de l'habitation, le Conseil Municipal autorise la création d'une servitude sur la portion du chemin du tour de ville situé entre lesdites parcelles afin de pouvoir traverser celui-ci pour réaliser un assainissement autonome et donne pouvoir à M. le Maire pour signer les documents nécessaires avec faculté de délégation.

5. Programmation 2019 – Aménagement d'une rampe d'accessibilité PMR à l'école (Délibérations 2018-27 et 2018-28) : Le Conseil Municipal, suite aux travaux de sécurisation des écoles effectués en 2018, décide, dans la continuité, l'aménagement d'une rampe d'accessibilité PMR à l'école primaire, approuve le montant de l'opération fixée à **20 050 € HT, soit 24 060 € TTC**, sollicite l'inscription de cette opération au programme d'aide financière 2019 du Département ainsi qu'au programme d'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2019.

6. DETR 2019 – Installation d'un système de vidéo protection (Délibération 2018-29) : M. le Maire informe le Conseil Municipal que la réalisation de travaux d'installation d'un système de vidéo protection s'avère nécessaire et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de **84 550 € H.T.** sur un prochain programme d'investissements subventionnés. Les travaux consistent en : Pose de 14 caméras aux 6 entrées du village ainsi qu'aux espaces publics ou sensibles. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré sollicite l'inscription de cette opération au programme d'aide financière 2019 de l'Etat au titre de la DETR.

La séance est levée à 20 H.

Délibérations prises lors de la séance du 6 décembre 2018 :

2018-22 – DM 2

2018-23 – DM 3

2018-24 – Transfert de compétence assainissement à la CCOP

2018-25 – Transfert de compétence eau à la CCOP.

2018-26 – Servitude sur le chemin du tour de ville.

2018-27 – Programmation 2019 – Aménagement d'une d'accessibilité PMR à l'école.

2018-28 – DETR 2019 - Aménagement d'une d'accessibilité PMR à l'école.

2018-29 – DETR 2019 – Installation d'un système de vidéo protection.